

LE CONSEIL CANADIEN DE LA LAINE

LA NORME CANADIENNE SUR LA LAINE Portrait de l'industrie lainière canadienne



CONSEIL CANADIEN
DE LA LAINE



CONTENU

INTRODUCTION	2
GOVERNANCE DE L'INDUSTRIE	3
LÉGISLATION	4
TRAÇABILITÉ ET REGISTRE DES DONNÉES	4
PROFIL DES RACES OVINES	5
BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX	10
ENTRETIEN DE LA LAINE	11
SYSTÈMES D'ÉLEVAGE	13
FABRICATION ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT	14
AFFAIRES ET ÉCONOMIE	16
ÉDUCATION, EMPLOIS, COMPÉTENCES ET MAIN D'ŒUVRE	18
BIBLIOGRAPHIE	19
REMERCIEMENTS	20
ANNEXE 1: LA MATRICE DES RACES OVINES	22
ANNEXE 2: CODE DE PRATIQUE POUR LES SOINS ET LA MANIPULATION DES OVINS	26

PRÉFACE

La Norme canadienne pour la laine (première édition) a été élaborée par Jane Underhill pour le Conseil canadien de la laine afin de servir de guide à l'industrie canadienne du mouton et de la laine. Il s'agit d'un outil de référence approprié pour les consultations nationales et étrangères.

Le Conseil canadien de la laine est une association à but non lucratif qui représente l'industrie de la laine au Canada. Son objectif est de sensibiliser les consommateurs et de développer des opportunités pour la laine canadienne.



CONSEIL CANADIEN
DE LA LAINE

INTRODUCTION

Les races ovines et leurs croisements sont gérés dans le cadre de divers systèmes d'exploitation, en fonction du type de mouton, de la topographie, du climat et des ressources dont dispose le producteur. Il existe des règlements fédéraux, provinciaux/territoriaux et municipaux dans tout le pays qui ont une incidence sur l'élevage des moutons. Les producteurs doivent connaître et respecter ces règlements.

LE PROFIL DU CANADA

La population du Canada s'élève à 40,5 millions d'habitants répartis dans 10 provinces et 3 territoires. Le Canada est le deuxième plus grand pays du monde avec une masse continentale de 9,984,670 kilomètres carrés. Le Canada s'étend sur 5,514 km d'est en ouest, la majeure partie de la population vivant à moins de 500 km de la frontière entre le Canada et les États-Unis. Le Canada connaît quatre saisons distinctes, avec des températures, des précipitations et des chutes de neige variables d'un bout à l'autre du pays.

GOUVERNANCE DU SECTEUR

Agriculture et Agroalimentaire Canada

agriculture.canada.ca

Agriculture et Agroalimentaire Canada appuie le secteur canadien de l'agriculture et de l'agroalimentaire par des initiatives qui favorisent l'innovation et la compétitivité. Cette agence travaille en partenariat avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments et les agences du portefeuille.

Agence canadienne d'inspection des aliments

inspection.canada.ca

L'Agence canadienne d'inspection des aliments se consacre à la protection des aliments, des animaux et des plantes, afin d'améliorer la santé et le bien-être de la population, de l'environnement et de l'économie du Canada.

Fédération canadienne du mouton

cansheep.ca

La Fédération canadienne du mouton représente les producteurs par l'intermédiaire de son conseil d'administration composé de représentants des associations ovines provinciales et des membres affiliés. Sa mission est de favoriser la viabilité, l'expansion et la prospérité de l'industrie ovine canadienne.

Réseau ovin national nationalsheepnetwork.com

Le Réseau ovin national est composé des Alberta Lamb Producers, des Ontario Sheep Farmers et des Éleveurs d'ovins du Québec. Ensemble, ces trois provinces représentent 75 % du cheptel de brebis du Canada et se sont unies pour tirer parti des ressources et du leadership des producteurs sur des questions d'intérêt commun.

Association canadienne des éleveurs de moutons

sheepbreeders.ca

La Société canadienne des éleveurs de moutons

est une organisation nationale de membres qui supervise les moutons de race pure. L'organisation est régie par des dirigeants et des administrateurs élus qui travaillent dans l'intérêt des éleveurs de moutons de race pure enregistrés dans chaque province et territoire.

Société canadienne d'enregistrement des animaux

clrc.ca

La Société canadienne d'enregistrement des animaux est un organisme sans but lucratif constitué en vertu de la Loi sur la généalogie des animaux. La SCEA offre une grande variété de services à ses associations partenaires, notamment l'administration des enregistrements des animaux de race pure, les tests de filiation, la recherche, les rapports personnalisés et la gestion des livres de normes de race.

Genovis genovis.ca

GenOvis est un programme d'amélioration génétique conçu pour aider les éleveurs de moutons de race pure et les éleveurs commerciaux à évaluer les animaux reproducteurs et pour fournir une mesure de la productivité comparative des brebis dans les troupeaux. Le programme fournit des informations que les éleveurs peuvent utiliser pour améliorer la génétique de leur troupeau et contrôler les performances.

Canadian Cooperative Wool Growers wool.ca

Canadian Co-operative Wool Growers est une coopérative qui compte 1,200 actionnaires et six points de vente au Canada. Elle est le seul distributeur des étiquettes RFID du Programme canadien d'identification des moutons (CSIP) et le plus grand acheteur de laine du pays. La coopérative classe et commercialise la majeure partie de la laine au Canada, le reste étant commercialisé directement par les éleveurs de moutons sous diverses formes, notamment la toison brute, les mèches et les fils.

LÉGISLATION

CODE DE PRATIQUE POUR LES SOINS ET LA MANIPULATION DES OVINS

nfacc.ca/codes-de-pratiques/moutons

Le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des moutons est un ensemble de lignes directrices élaborées par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) au Canada afin de fournir des recommandations pour le soin et la manipulation des moutons. Le code a été publié pour la première fois en 2013 et a fait l'objet d'une révision quinquennale qui s'est achevée en 2020. Le code couvre divers aspects de l'élevage ovin, notamment les conditions environnementales, les installations, l'alimentation et l'eau, la gestion de la santé, les pratiques d'élevage, le transport et l'euthanasie.

LOI SUR LA GÉNÉALOGIE DES ANIMAUX

laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-11.2/

La Loi sur la généalogie des animaux est une loi fédérale qui fournit le cadre juridique pour l'établissement d'associations de race (associations de généalogie des animaux) au Canada. La loi est administrée par Agriculture et Agroalimentaire Canada par l'intermédiaire du bureau du responsable de l'enregistrement des animaux. La loi vise à soutenir l'amélioration des races et à protéger les personnes qui élèvent et achètent des animaux.

RÈGLEMENT SUR LA SANTÉ DES ANIMAUX

laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C.R.C., c. 296.pdf

Le Règlement sur la santé des animaux est un ensemble de règlements pris en application de la Loi sur la santé des animaux et visant à protéger les animaux et leur santé. Il prévoit le contrôle des maladies et des substances toxiques qui peuvent affecter les animaux terrestres et aquatiques ou qui peuvent être transmises par les animaux aux personnes. Ces règlements couvrent un large éventail de sujets, notamment la ségrégation et l'inspection des animaux, l'importation de matériel génétique et d'animaux, l'importation de produits d'origine animale, l'éradication et le contrôle des maladies, le transport des animaux, etc.

TRAÇABILITÉ ET RÉGISTRE DES DONNÉES

PROGRAMME CANADIEN D'IDENTIFICATION DES MOUTONS (CSIP)

Le Programme canadien d'identification des moutons (PCIM) est un système national d'identification obligatoire administré par la Fédération canadienne du mouton (FCM). Le programme est conçu pour répondre aux préoccupations des producteurs concernant la santé des moutons et aux attentes des consommateurs en matière d'assurance qualité et de sécurité alimentaire. L'étiquette jaune Allflex pour moutons et l'étiquette des données jaune Shearwell sont les seules étiquettes d'identification par radiofréquence (RFID) actuellement approuvées pour être utilisées dans le cadre du Programme canadien d'identification des moutons (PCIM).

PROGRAMME CANADIEN DES OVINS VÉRIFIÉS (CVSP)

Le programme canadien de vérification des ovins est un programme facultatif créé pour tous les producteurs canadiens d'ovins ou d'agneaux afin de relever les défis potentiels en matière de sécurité alimentaire et d'améliorer le bien-être des animaux et la biosécurité. Le programme examine tous les domaines de la production et décrit les bonnes pratiques de production conçues pour minimiser les risques en matière de sécurité des aliments.

PROFIL DES RACES OVINES (version 2023)

VUE D'ENSEMBLE

La Société canadienne des éleveurs de moutons (CSBA) régit l'industrie des moutons de race pure au Canada. Le registre des moutons de race pure du Canada est tenu par la Société canadienne d'enregistrement des animaux (SCEA).

Dans la mesure du possible, les données de ce profil de race ont été compilées à partir des normes de race publiées par la CSBA. Les données manquantes sur la laine ont été complétées à l'aide du guide *The Field Guide to Fleece: 100 Sheep Breeds & How to Use Their Fibers* par Carol Ekarius et Deborah Robson comme référence de base.

Une grande partie du cheptel canadien est constituée de croisements commerciaux. La plupart des croisements sont dérivés des races pures énumérées ici, bien qu'il y ait quelques exemples de races qui n'y figurent pas. Des améliorations de races sont également en cours.

PROFIL DU MOUTON AU CANADA

- 50 races pures de moutons reconnues (2023)
- 43 races enregistrées sur le terrain (2023)
- 8 races ovines dominent les programmes d'élevage et représentent 74 % du cheptel canadien
- 854 400 têtes (2023)
- 8 487 fermes ovines (2021)
- 22 969 têtes de moutons exportées d'une valeur de \$1,8 million (2021)
- 16 169 têtes de moutons importées d'une valeur de \$3,0 millions (2021)
- 71 % des moutons sont élevés en Ontario, au Québec et en Alberta
- Le cheptel national est axé sur la production de viande, mais les races à double et triple usage sont courantes
- Entre 95 et 150 tondeurs, à temps partiel, à temps plein et saisonniers.

POPULATION OVINE PAR PROVINCE (effective au 1er janvier 2023*)

Province	Effectif au 1er janvier 2023
Terre-Neuve et Labrador	3,100
Île-du-Prince-Édouard	10,000
Nouvelle-Écosse	15,100
Nouveau-Brunswick	5,900
Québec	176,100
Ontario	274,000
Manitoba	79,100
Saskatchewan	80,500
Alberta	171,500
Colombie-Britannique	39,200

*Statistique Canada. Tableau 32-10-0129-01 Nombre d'ovins et d'agneaux dans les exploitations (x 1000)

RACES LES PLUS IMPORTANTES

Races les plus représentées (par ordre de population)	Pop. %	Origine	Type	Description du lainage	Micron (μ)	Longueur moyenne		Poids moyen de la toison	
						po	cm	lb.	kg
Dorset, Polled	19.8%	Australie, États-Unis	Race Downs (laine et viande)	Blanc, dense	26-33 μ	2.5 - 5 po	6 - 13 cm	4.5 - 9 lb	2 - 4 kg
Suffolk	18.3%	Grande-Bretagne	Race Downs (laine et viande)	Moyen, dense, résilient	25-33 μ	2 - 3.5 po	5 - 9 cm	4 - 8 lb	1.75 - 3.75 kg
Arcott, Rideau	13.3%	Canada	Triple usage	Variable	25-33 μ	2.5 - 3.5 po	10 - 13 cm	4.5 - 5.5 lb	2 kg - 2.4 kg
Romanov	10.3%	Russie	Race à poil	Fibres noires et grossières		4 - 5 po	10 - 13 cm	6 - 13 lb	2.75 - 6 kg
North Country Cheviot	4.6%	Grande-Bretagne	Double usage	Pur, blanc, gonflé, fort et calcaire	27-33 μ	3.5 - 6 po	9 - 15 cm	5 - 10 lb	2.25 - 4.5 kg
Hampshire	4.0%	Grande-Bretagne	Race Downs (laine et viande)	Moyen-fort, mat	24-33 μ	2 - 4 po	5 - 10 cm	4.5 - 10 lb	2 - 4.5 kg
Texel	2.2%	Pays-Bas	Race à viande	Moyen, grossier, volumineux	26-36 μ	3 - 6 po	8 - 15 cm	7 - 12 lb	3.25 - 5.5 kg
Southdown	1.5%	Grande-Bretagne	Race Downs (laine et viande)	Fine à moyen, dense, calcaire	23-31 μ	1.5 - 4 po	4 - 10 cm	4 - 8 lb	1.75 - 3.75 kg

RACES DE MOINS DE 26 MICRONS

Race	Origine	Type	Description du lainage	Micron (μ)
Charollais	France	Race à viande	Moyen-fin, dense, agréable à la touche	25 μ
Islandais**	Islande	Nord-Atlantique	Double couche	25 μ
Mérinos*	Espagne	Race à laine	Fin, gros, volumineux	23 μ
Polypay	États-Unis	Double usage	Fin, doux	25.5 μ
Rambouillet	France	Race à laine	Fin, uniforme, rebondi, assez calcaire, mat	21 μ
Rouge de l'Ouest*	France	Race à viande	Dense, fin	24.5 μ
Targhee	États-Unis	Double usage	Fin, lumineux, mat	24.5 μ

RACES ENTRE 26 ET 30 MICRONS

Race	Origine	Type	Description du lainage	Micron (μ)
Arcott, Canadien	Canada	Triple usage	Doux, lustré	29 μ
Arcott, Outaouais	Canada	Triple usage	Variable	29 μ
Arcott, Rideau	Canada	Triple usage	Variable	29 μ
Bluefaced Leicester	Grande-Bretagne	Race à laine	Fin, semi-lustré	26 μ
British Milk Sheep	Grande-Bretagne	Race laitière	Moyen-fort, semi-lustré, agréable à la touche	29.5 μ
Clun Forest	Grande-Bretagne	Race Downs	Moyen, dense	29 μ
Columbia	États-Unis	Double usage	Moyen, lourd	27 μ
Corriedale	Nouvelle Zélande	Double usage	Vif, doux	29 μ
Finnsheep	Finlande	Double usage	Doux, lustré	27.5 μ
Hampshire	Grande-Bretagne	Race Downs	Moyen-fort, mat	28.5 μ
Île de France	France	Double usage	Moyen-fin, agréable à la touche	26.5 μ
Jacob	Angleterre/ Espagne	Double usage	Moyen-fort, multicolore	30 μ
Karakul	États-Unis/ Ouzbékistan	Variété de tapis	Fort, coloré, semblable au poil	30.5 μ
Montadale*	États-Unis	Double usage	Fibres longues relativement souples	29.5 μ
Ryeland*	Grande-Bretagne	Race à viande	Moyen, élastique, calcaire, coloré	28.5 μ
Shetland	Grande-Bretagne	Nord-Atlantique	Varie - très fin à très grossier, coloré	30 μ
Shropshire	Grande-Bretagne	Race Downs	Moyen, bouclé, élastique, collant, moins mat pour une variété de duvet	28.5 μ
Southdown	Grande-Bretagne	Race Downs	Fin à moyen, dense, calcaire	27 μ
Suffolk	Grande-Bretagne	Race Downs	Moyen, dense, résilient	29 μ

RACES DE PLUS DE 30 MICRONS

Race	Origine	Type	Description du lainage	Micron (μ)
Berrichon du Cher	France	Double usage	Semi-fin, blanc	31 μ
Blackface (Écossais)	Grande-Bretagne	Race montagnarde	Fort, fibres longues	34 μ
Border Cheviot	Grande-Bretagne	Race Downs	Long, fort, mat	30.5 μ
Border Leicester	Grande-Bretagne	Race à laine	Long, fort, lustré	34.25 μ
British Milk Sheep	Grande-Bretagne	Race laitière	Moyen-fort, semi-lustré agréable à la touche	29.5 μ
Coopworth	Nouvelle Zélande	Double usage	Moyen	34.5 μ
Cotswold	Grande-Bretagne	Race à laine	Long, lustré et argenté	37.5 μ
English Leicester	Grande-Bretagne	Race à laine	Dense, lustré	39 μ
Lincoln	Grande-Bretagne	Race à laine	Fort, lustré	39.25 μ

BIEN-ÊTRE DES ANIMAUX

LES CINQ LIBERTÉS

Spécifications de l'IWTO pour le bien-être des moutons à laine

L'Organisation internationale du textile de laine (IWTO) aligne ses normes relatives au bien-être des moutons à laine sur le Code sanitaire pour les animaux terrestres (COSTA). Le COSTA est un ensemble de normes élaborées par l'Organisation mondiale de la santé animale qui vise à améliorer la santé et le bien-être des animaux. Ces normes sont décrites comme les cinq libertés.

1. Être à l'abri de la faim, de la soif et de la malnutrition - grâce à un accès facile à de l'eau fraîche et à un régime alimentaire suffisant pour maintenir l'animal en pleine santé et en pleine vigueur.
2. Être à l'abri de l'inconfort - par la mise à disposition d'un environnement convenablement abrité et confortable.
3. L'absence de douleur, de blessure et de maladie - par la prévention ou un diagnostic et un traitement rapides.
4. Liberté d'exprimer des comportements normaux - par la mise à disposition d'un espace suffisant, d'installations appropriées et de la compagnie d'animaux du même type.
5. Absence de peur et de détresse - en veillant à ce que les conditions et les traitements imposés évitent les souffrances mentales.

Pour plus d'informations sur le code sanitaire pour les animaux terrestres élaboré par l'Organisation mondiale de la santé animale, veuillez consulter le site suivant : <https://www.woah.org/fr/ce-que-nous-faisons/normes/codes-et-manuels/acces-en-ligne-au-code-terrestre/>

CODE DE PRATIQUE POUR LES SOINS ET LA MANIPULATION DES OVINS

Le Code d'usages pour les soins et la manipulation des ovins, élaboré par le Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE), constitue la partie principale du volet "bien-être animal" de ce document. Le Code de pratiques pour les ovins s'aligne sur les normes mondiales élaborées par le Code sanitaire pour les animaux terrestres de l'Organisation mondiale de la santé animale.

Pour consulter l'intégralité du Code d'usages pour les ovins, visitez le site www.nfacc.ca/moutons-code

Le Code d'usage complet se trouve dans l'annexe de ce document.

ENTRETIEN DE LA LAINE

CONTAMINATION

La contamination naturelle de la laine prend la forme de taches d'excréments et d'urine, de fibres pigmentées et médullaires. La contamination acquise de la laine comprend des matières végétales et d'autres poils ou fibres animales (exemple: poils de moutons de race à poils, poils de chiens ou de chevaux/ânes, fibres d'alpaga), ainsi que des produits fabriqués tels que des paquets de laine, des ficelles de pressage, des peignes de tonte cassés, des aiguilles, des mégots de cigarettes et d'autres bouts de fils ou de tissus. La contamination appliquée de la laine comprend la peinture pulvérisée, les résidus de pesticides, les traitements antiparasitaires et les médicaments topiques.

La contamination de la laine a un impact sur la durabilité et la rentabilité à long terme de l'industrie lainière canadienne. Une contamination excessive de la laine se traduit par des rendements plus faibles après le décreusage et par une perte de fibres plus importante dans le circuit de traitement. Une contamination excessive diminue la valeur de la laine à la sortie de la ferme et augmente le coût des produits laineux sur le marché parce qu'une plus grande quantité de fibres est perdue lors de la transformation. En apportant de petites modifications à la gestion de l'exploitation, à la préparation de la laine et à la tonte, les producteurs peuvent réduire considérablement l'impact négatif de la contamination de leur clip de laine.

RÉCOLTE DE LA LAINE

La récolte de la laine comprend la tonte, la manipulation de la laine (lors de l'écart, tri et emballage) et le classement. La récolte de la laine joue un rôle important dans l'acheminement de la laine vers le marché. La qualité de la récolte de laine a un impact direct sur la santé et le bien-être des animaux, sur la qualité de la laine et, en fin de compte, sur la viabilité future de l'industrie lainière.

Le Canada compte entre 95 et 150 tondeurs à temps plein, à temps partiel et saisonniers. Le Canada n'a pas d'association de tondeurs reconnue, bien qu'il y ait un certain intérêt à en développer une. De nombreux tondeurs canadiens s'accordent à dire que des protocoles de tonte normalisés et des programmes d'éducation favorisant l'accès à des cours, des ateliers, des stages à l'étranger et des concours seraient un atout pour l'ensemble de l'industrie.

Le Canada fait très peu de classement scientifique. Au lieu de cela, les manipulateurs de laine expérimentés utilisent l'évaluation sensorielle pour trier la laine. L'évaluation visuelle, tactile et olfactive de la laine aide les trieurs de laine à trier la laine. Un manipulateur de laine expérimenté est considéré comme un substitut efficace à un trieur de laine certifié à l'heure actuelle au Canada. Les tests scientifiques de la laine (carottage) sont envoyés à des laboratoires d'analyse de la laine aux États-Unis, en Nouvelle-Zélande et au Pays de Galles.

Aucune partie de la toison d'un mouton n'est sans valeur ou inutile. Toutes les laines ont une application appropriée. La laine de la plus mauvaise qualité trouve aujourd'hui sa valeur dans les granulés qui transforment la laine sale en engrais ou en répulsif pour limaces. La laine de meilleure qualité est utilisée pour la fabrication de fils, de vêtements et de produits d'intérieur.

TONDRE POUR AMÉLIORER LA VALEUR DE LA LAINE

- Veillez à ce que l'installation soit propre, bien éclairée et bien ventilée. L'installation doit être suffisamment grande pour accueillir le nombre de moutons à tondre. Elle doit également disposer d'un espace suffisant pour les tondeurs, les manipulateurs de laine et les autres personnes impliquées dans le processus. Envisagez d'intégrer les enclos, les allées et les cours de ferme existants dans le système de manutention afin de disposer de suffisamment d'espace lorsque le troupeau est gardé dans les cours pendant de longues périodes.
- Les moutons doivent être en bonne santé et exempts de maladies. Ils doivent être tondus au moins une fois par an, de préférence avant la saison de l'agnelage. La tonte avant l'agnelage est une pratique qui contribue au bien-être des moutons, facilite la gestion et augmente la productivité du troupeau. La tonte ne doit pas être effectuée dans des conditions météorologiques extrêmes, telles que des

températures élevées ou de fortes pluies.

- Veiller à ce que tous les équipements soient en bon état de fonctionnement avant le jour de la tonte. Il s'agit notamment des machines à tondre, des peignes, des coupeuses et des autres outils utilisés au cours du processus. Il est également important de disposer d'une quantité suffisante de sacs à laine, de ficelle et d'autres matériaux nécessaires à l'emballage et au stockage de la laine.
- Veillez à ce qu'il y ait suffisamment de tondeurs, de manipulateurs de laine et d'autres membres du personnel disponibles le jour de la tonte. Il est important d'avoir suffisamment de personnes pour s'occuper du nombre de moutons à tondre. Envisagez d'engager du personnel supplémentaire si nécessaire.
- La tonte peut être dangereuse si les mesures de sécurité appropriées ne sont pas prises. Veillez à ce que tout le personnel impliqué dans le processus connaisse les procédures de sécurité et ait accès à l'équipement de sécurité approprié, tel que des gants, des lunettes de protection et des protections auditives.

CODE DE PRATIQUE DE LA TONTE ET D'ENTREPOSAGE

Pour permettre aux producteurs de laine canadiens d'obtenir une meilleure préparation de la laine et des rendements financiers plus élevés, Canadian Cooperative Wool Growers recommande les lignes directrices suivantes. Les producteurs devraient également mettre en œuvre des mesures de biosécurité pour prévenir et contrôler la propagation des maladies.

- Tous les moutons doivent être vidés avant la tonte (par exemple, aucun aliment ou eau ne doit être administré au mouton pendant au moins 12 heures avant la tonte). Cette pratique permet de vider l'estomac et la vessie du mouton et d'éviter ainsi que la laine ne soit contaminée par les excréments et l'urine. Les moutons sont également mieux assis pour la tonte car ils ne se débattent pas de la même manière, ce qui facilite le processus de tonte pour le tondeur et pour le mouton. Ne tondez jamais de laine mouillée et n'emballez jamais de laine mouillée.
- La laine sur l'abdomen et sur le dessus de la tête doit être séparée de la laine de la toison. Le tondeur doit enlever et jeter la laine de l'abdomen au fur et à mesure qu'il tond le mouton. La laine de la panse doit être emballée séparément.
- Toute la laine courte ou tachée, ainsi que les étiquettes doivent être retirées de la zone des béquilles pendant la tonte du mouton. Cette laine est conservée séparément de tous les autres types de laine et emballée séparément.
- Toutes les toisons doivent être jetées sur une table à laine afin de pouvoir les contourner correctement. La laine fortement contaminée avec le foin, la paille, la bardane ou la boule doit être séparée de la toison et emballée séparément.
- La planche doit être balayée et maintenue propre entre les moutons ainsi que pendant la tonte des moutons.
- Toutes les toisons doivent être secouées pour éliminer toute seconde coupure avant de les rouler et de les presser.
- Lors du pressage de la laine, toutes les catégories de laine doivent être pressées séparément. Les différents types de laine ne doivent pas être mélangés pendant la tonte.
- Tous les sacs doivent être cousus avec de la ficelle de boucher. Il ne faut pas utiliser de ficelle d'enrubannage, de fil de fer, de fil de clôture électrique ou de ficelle en polypropène pour fermer les sacs de laine. Ces matériaux sont considérés comme des contaminants et affectent le résultat de la laine au cours des différents processus de transformation tels que la teinture.
- Tous les sacs doivent être identifiés quant à leur contenu.
- Dans la mesure du possible, pendant la tonte, le niveau de paille doit être réduit au minimum et éloigné de la zone de tonte afin de maintenir le niveau de contamination à un niveau minimal.
- Les moutons de couleur et les moutons à face noire doivent être séparés et tondus en dernier afin de ne pas contaminer la laine blanche avec des fibres colorées.
- La propreté de la table de tonte et du sol est un processus important et continu. Il faut le faire avant, pendant et après la tonte pour garantir une tonte de qualité.
- La laine doit être emballée dans des emballages approuvés et entreposée dans un environnement sec pour préserver la qualité optimale. La laine mouillée n'a aucune valeur et les sacs de laine ne sont pas imperméables.

Pour plus d'informations sur la tonte et la manipulation de la laine, visitez: <https://wool.ca/page/wool-preparation-guide>.

SYSTÈMES D'ÉLEVAGE

Les systèmes de production au Canada varient selon les régions. Les producteurs du Québec et de l'Ontario utilisent un système d'accouplement qui vise à obtenir un agnelage tous les 8 mois pour chaque brebis du troupeau (système appelé "intensif" ou "accéléré"). En plus d'augmenter la productivité, ce système permet de répartir la commercialisation des agneaux sur différentes périodes de l'année. Dans les autres provinces, la plupart des producteurs élèvent des brebis une fois tous les 12 mois, généralement à l'automne, pour obtenir une seule naissance par brebis chaque année (système appelé "extensif").

Le système extensif favorise l'utilisation des pâturages et réduit les coûts de production et les heures de travail des producteurs, mais il pose souvent des problèmes avec les prédateurs (coyotes, loups). Dans certaines provinces de l'est, les conditions environnementales souvent difficiles liées aux températures rigoureuses rendent nécessaire l'utilisation de bâtiments. Dans les régions de production intensive, les producteurs ont tendance à garder leurs moutons à l'intérieur des granges pendant toute l'année, dans un environnement contrôlé où la manipulation des animaux est plus facile. Le fait de garder les moutons à l'intérieur limite les pertes dues aux prédateurs, permet un meilleur contrôle de l'alimentation que dans le système de pâturage libre et limite le risque de maladies telles que le piétin. Néanmoins, ces systèmes impliquent des coûts de production plus élevés que les systèmes extensifs.

Le mouton adulte est un ruminant, comme la vache. Il doit donc être nourri principalement avec du fourrage. À certaines étapes de production, lorsque les besoins nutritionnels de l'animal sont plus élevés (accouplement, gestation, lactation), des céréales (maïs, orge, avoine) sont ajoutées à la ration quotidienne. Un supplément de vitamines et de minéraux est également donné pour compenser les carences en minéraux et en vitamines des fourrages, qui sont souvent la conséquence du type de sol où ils sont cultivés.

FABRICATION ET CHAÎNE D'APPROVISIONNEMENT

CLASSEMENT

La complexité du traitement de la laine nécessite de la classer avant de la vendre. La laine moyenne est acheminée vers le système lainier et devient des chandails rustiques, du fil à tricoter et des tissus tweed. La laine plus fine entre dans le système worsted, où elle subit un processus supplémentaire appelé peignage et étirage, qui élimine les extrémités courtes et redresse les fibres longues et lisses. C'est cette laine qui permet de fabriquer les tissus en laine les plus fins. La laine grossière est acheminée vers le système de fabrication des tapis.

Avant la pandémie COVID-19, la plupart des opérations de classement de la laine étaient effectuées par la Canadian Cooperative Wool Growers à Carleton Place, en Ontario. À son arrivée, la laine était pesée, classée et analysée. Le classement est un processus pratique, où chaque toison est évaluée sur la ligne de classement. La laine brute est étalée, inspectée à la main et classée en fonction du diamètre moyen et de la longueur de la fibre, de la couleur, du rendement et de la contamination. À partir de Carleton Place, la laine grasse classée est emballée en balles de 1 000 à 1 200 livres et expédiée vers les marchés nationaux et internationaux.

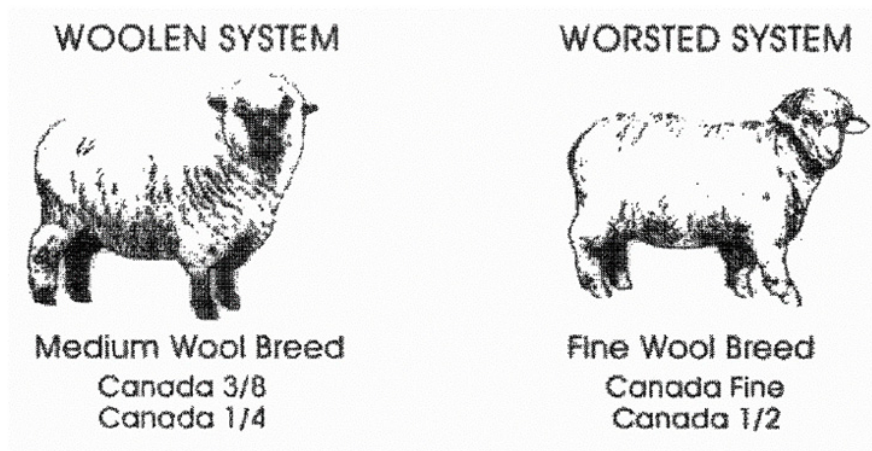


Image reproduite avec l'autorisation de Canadian Cooperative Wool Growers

LAVAGE

- Les petites capacités de lavage vont de 1 kg à 99 kg par jour.
- La capacité moyenne est de 100 kg à plus de 2 500 kg par jour.

Le Canada dispose d'une capacité de lavage à petite échelle par le biais de services de mini-moulins et d'entreprises verticalement intégrées. L'est du Canada et les provinces de l'Atlantique disposent d'une certaine capacité de lavage de la laine à moyenne échelle qui offre des services de lavage commerciaux. Il serait utile d'augmenter la capacité de lavage de la laine à moyenne échelle dans l'ouest du Canada. Le Canada a très peu de demande ou de besoins en matière de lavage à haute ou ultra-haute capacité.

MINI-MOULIN

Les mini-moulins sont implantés dans tout le Canada, principalement dans les zones rurales. La plupart des mini-moulins du Canada sont fabriqués par Belfast Mini Mills Ltd. à Belfast, dans l'Île-du-Prince-Édouard. Belfast Mini Mills, LTD. fabrique une gamme complète de machines à filer les fibres pour l'industrie artisanale. Ces machines permettent de transformer en fil des fibres animales brutes ou des fibres synthétiques.

La filature, la teinture, le tissage et le feutrage à moyenne échelle sont disponibles dans tout le Canada, la plus grande concentration de transformation se trouvant dans l'est et l'Atlantique du Canada. Un grand nombre d'usines existantes au Canada sont des entreprises patrimoniales gérées aujourd'hui par des membres de la deuxième, troisième et quatrième génération de la famille.

TISSAGE, TRICOT, FEUTRAGE, TOUFFETAGE

La capacité de tissage et de tricotage au Canada est généralement artisanale ou de petite capacité. Il existe quelques exemples de centres de tissage et de tricotage intégrés verticalement et quelques centres de tissage de capacité moyenne, mais en général, ces entreprises utilisent des laines et des fibres synthétiques étrangères en raison de problèmes d'uniformité et de conformité de leurs machines. Le Canada dispose d'une capacité de feutrage artisanale, à petite échelle et commerciale/industrielle. Le Canada abrite la dernière entreprise de tuftage de tapis d'Amérique du Nord.

PRÉVISIONS DE PRODUCTION

De nouvelles générations d'investisseurs dans le domaine du textile durable s'intéressent au rétablissement de l'héritage meunier du Canada. Au cours des cinq prochaines années, le Canada verra apparaître de nouveaux centres de transformation dotés d'équipements et de capacités améliorés. La récente participation du Canada à l'industrie mondiale de la laine a ouvert la voie à l'acquisition de capacités de triage, de tissage et de tricotage à l'échelle appropriée. Les tendances en faveur des produits entièrement naturels et des matériaux d'origine locale qui racontent l'histoire du Canada seront à l'origine de nouvelles tendances.

AFFAIRES ET ÉCONOMIE

INTRODUCTION

Le Canada doit surmonter des obstacles considérables pour assurer la viabilité de son industrie lainière, malgré la quantité de laine de haute qualité disponible et qui présente un fort potentiel de commercialisation.

Voici quelques-uns de ces obstacles:

- Contamination et irrégularités de la laine
- L'accès limité à un moulin appropriée dans les régions éloignées
- Coûts de transport élevés
- Manque de main-d'œuvre qualifiée et connaissances

LES VOIES D'ACCÈS AU MARCHÉ

Marchés d'exportation de la laine

Avant 2020, le Canada disposait d'un point de vente unique pour l'approvisionnement et la vente de gros volumes de laine. Dans tout le pays, les éleveurs de moutons apportaient la laine à des dépôts régionaux où elle était régulièrement collectée et expédiée à une chambre de compensation centrale gérée par la Canadian Cooperative Wool Growers. La laine y était pesée, triée, calibrée, mise en balles, analysée et vendue à des intérêts étrangers au prix du marché des matières premières. Jusqu'à une date récente, c'était encore la voie la plus courante pour acheminer la laine hors des fermes canadiennes. La pandémie COVID-19 et d'autres changements au niveau mondial ont récemment rendu cette voie plus compliquée, laissant les producteurs explorer de nouvelles options pour le déchargement de la laine.

Considérations économiques pour le marché de l'exportation de la laine

L'exportation de la laine vers les marchés étrangers est une solution simple pour écouler de grands volumes de laine. L'inconvénient de l'exportation de la laine est que sa valeur est déterminée par le marché mondial de la laine, qui est variable et n'offre en fin de compte que des revenus très faibles pour le producteur. L'inflation, l'augmentation des coûts de récolte et d'expédition font que les producteurs perdent souvent de l'argent en utilisant cette voie.

Marché artisanal

Le Canada continue d'avoir un secteur lainier artisanal fort. Certains producteurs vendent la laine en petits volumes (>100 kg) à la ferme, directement à des fileurs à la main et à d'autres artisans qui se chargeront eux-mêmes de la transformer. D'autres producteurs conditionnent leur laine de différentes manières (grasse, propre, cardée, filée, feutrée ou transformée en produits finis) pour la vendre dans des foires, sur des marchés, en ligne sur leur propre site web ou sur des plateformes de vente comme Etsy, ou dans leurs boutiques et kiosques à la ferme. En règle générale, la transformation à petite échelle est assurée par des moulins à commission situés dans les communautés rurales du Canada. Un aspect de plus en plus important du secteur artisanal est la "teinture artisanale". Les artisans se procurent des écheveaux non teints qu'ils teignent sur mesure à l'aide de colorants végétaux ou naturels. Il semble qu'il y ait une demande croissante de fils à tricoter de couleur naturelle fabriqués à partir de laine canadienne pour ces initiatives. La clientèle visée est celle des magasins de tricot haut de gamme, des clubs de tricot et des artisans qui transformeront les écheveaux après les avoir teints.

Considérations économiques pour le marché artisanal

La transformation artisanale (transformation à petite échelle) est plus coûteuse que la transformation commerciale en raison de sa faible capacité de production, des temps d'attente plus longs et des besoins en main-d'œuvre plus importants. En conséquence, les produits de ce secteur sont plus chers pour le consommateur et la clientèle visée est donc restreinte. Cela dit, la tendance à la hausse des dépenses de consommation pour la laine artisanale et les produits naturels se poursuit. Le facteur déterminant pour ces produits est l'histoire qui se cache derrière le produit. Local, régional, à petite échelle, spécifique à une race, etc.

Marché commercial

Le Canada dispose d'une certaine capacité de transformation commerciale, mais il s'agirait plutôt d'une transformation commerciale "légère" ou de capacité moyenne, surtout si on la compare à la capacité de transformation de pays comme la Chine et l'Inde.

La transformation commerciale au Canada comprend la transformation de la laine sur mesure, l'intégration verticale et les services aux fournisseurs. Les centres de transformation offrent le service de transformation de la laine pour un prix à la livre ou au kilogramme. L'intégration verticale comprend les entreprises qui possèdent tout l'équipement nécessaire pour produire un certain produit ou une certaine gamme de produits. Les services de fournisseurs sont des entreprises qui possèdent un équipement ou des compétences spécialisées pour fournir un composant ou un service à un produit/initiative plus large (exemple: fabricants de tuyaux de rembourrage utilisés dans l'ameublement ou services de finition qui créent des bordures, des ourlets, des étiquettes, etc...).

Considérations économiques pour le marché commercial

Les moulins commerciaux du Canada sont confrontés à quelques problèmes majeurs: le manque de main-d'œuvre qualifiée, la capacité à rivaliser en termes de prix avec la transformation à l'étranger et la planification de la relève.

La plupart des moulins de laine de capacité moyenne se trouvent dans des zones rurales ou semi-rurales. Ils emploient entre 25 et 40 salariés. Pour augmenter leur capacité et devenir plus compétitifs sur le plan des délais, ils doivent ajouter une troisième équipe à leur journée de travail. L'accès à la main-d'œuvre qualifiée étant limité et les usines étant situées dans des zones reculées, il est rarement possible d'obtenir "la troisième équipe". Ces dernières années, le Canada a assoupli les restrictions imposées aux travailleurs qualifiés étrangers dans l'industrie textile. Les usines sont désormais autorisées à employer au maximum 15% de main-d'œuvre étrangère. Mais même en offrant un troisième poste de travail par jour, une usine aura du mal à rivaliser en termes de prix avec les usines de transformation délocalisées. Jusqu'à présent, les moulins ont réussi à défendre leurs coûts de production plus élevés parce qu'ils ont une expérience spécifique de la laine canadienne et que leurs entreprises racontent une histoire locale. Si l'on ajoute à cela les tarifs élevés du transport maritime mondial et le ralentissement des chaînes d'approvisionnement à l'étranger, il existe un argument commercial de poids en faveur de la transformation canadienne.

Marché de la granulation

Les entreprises de granulation de la laine à l'échelle nationale offrent un débouché pour la laine sale, courte, décolorée et faible qui serait autrement compostée. Les granulés de laine réduisent la quantité d'eau, d'engrais à base de pétrole et de pesticides nécessaires à la croissance des plantes. Lorsqu'elle est granulée, la laine aide à réguler l'eau dans le sol, réduisant ainsi le besoin d'arrosage et augmentant l'aération. La laine en granulés est vendue comme répulsif pour les limaces et comme engrais à libération lente contenant des éléments nutritifs essentiels et des micronutriments.

Considérations économiques pour le marché de la granulation

La laine comme engrais et anti-limaces est un segment de marché relativement nouveau. Au Canada, il n'y a pas beaucoup de granulés de laine commerciaux sur les étagères des magasins. Les granulés sont considérés comme un produit de jardinage spécialisé, disponible par le biais de canaux de vente directe aux consommateurs, dans des centres de jardinage spécialisés ou par le biais de plateformes de vente en ligne telles qu'Amazon. Certaines provinces canadiennes ont resserré les critères de classification des engrais. Les granulés de laine ont fait l'objet d'un certain examen. Dans l'ensemble, la granulation de la laine moins désirable semble être un très bon moyen de gérer la laine précédemment inutilisable.

ÉDUCATION, EMPLOIS, COMPÉTENCES ET MAIN D'ŒUVRE

INTRODUCTION

Au cours des dernières décennies, le Canada a perdu une grande partie de ses connaissances traditionnelles sur la laine. Certains programmes d'enseignement dans les collèges privés et publics et les universités réinvestissent dans les programmes textiles, mais il y a toujours un manque de formation pour la prochaine génération de tondeurs, de manipulateurs de laine, de trieurs, de classificateurs et de compétences en matière de traitement des textiles au niveau commercial. Tant qu'il n'y aura pas plus d'enseignement disponible au niveau national, le Canada devra compter sur l'immigration de personnel qualifié et/ou créer des opportunités pour les Canadiens d'étudier à l'étranger.

MAIN-D'ŒUVRE QUALIFIÉE

Le Canada est l'un des plus grands pays économiques et industriels du monde. Notre pays a besoin d'une main-d'œuvre supplémentaire et d'un soutien qualifié pour maintenir ses normes actuelles. Le Canada a créé des opportunités d'emploi pour les travailleurs éligibles du monde entier qui souhaitent s'installer au Canada en tant qu'ouvriers dans les secteurs de l'agriculture et de la transformation des textiles. En vertu de la nouvelle législation, les entreprises canadiennes sont désormais autorisées à employer jusqu'à 15% de travailleurs étrangers. Pour pouvoir immigrer au Canada en tant que travailleur qualifié dans le secteur de l'agriculture ou de la transformation des textiles, il faut satisfaire à des exigences en matière de langue, d'âge, d'éducation et d'adaptabilité.

DROITS DE LA PERSONNE ET TRAITE DES ÊTRES HUMAINS

La traite des êtres humains a lieu à l'intérieur et à l'extérieur du Canada. Il s'agit également d'un problème mondial qui se pose dans pratiquement tous les pays. La stratégie nationale de lutte contre la traite des êtres humains (stratégie nationale) est la stratégie nationale quinquennale du Canada visant à renforcer la réponse du Canada à la traite des êtres humains et à soutenir les engagements plus larges du gouvernement du Canada, notamment la prévention et la lutte contre la violence fondée sur le sexe, et le soutien à la sécurité des peuples autochtones, des migrants et des travailleurs étrangers temporaires.

Pour plus d'informations sur le plan d'action du Canada pour lutter contre la traite des êtres humains et les violations des droits des travailleurs étrangers, voir: <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/ntnl-ctn-pln-cmbt/index-fr.aspx>

BIBLIOGRAPHIE

Animal Pedigree Act, R.S.C., Canada. (1985). c. A-11.2. Revised Statutes of Canada. Available at: [www.https://agriculture.canada.ca/en/sector/animal-industry/animal-genetics/resources-related-animal-pedigree-act/secretarys-manual](https://agriculture.canada.ca/en/sector/animal-industry/animal-genetics/resources-related-animal-pedigree-act/secretarys-manual)

Canadian Cooperative Wool Growers Ltd. (undated). *Wool Preparation Guide*. [PDF File] Available at: <https://wool.ca/page/wool-preparation-guide>

Campaign for Wool Canada. (2021). *The Wool Plan 2021-26*. [PDF File] Available at: <https://static1.squarespace.com/static/5d56f16c350e4e0001a4f5ab/t/60edcdd7e635d716645fe55f/1626197468538/TCFW+Canada+-+Wool+Plan+2021-26+-+Full+Spreads+Version.pdf>

Canadian Wool Council. (2022). *The Carpet Plan*. [PDF file]. Available at: <https://static1.squarespace.com/static/5d56f16c350e4e0001a4f5ab/t/621cfaba7d47105959e0af78/1646066366881/CWC+-+Wool+Carpet+Plan+2021+-+FINAL+-+Web.pdf>

Canadian Wool Council. (2023). *The Shearing Plan*. [PDF file]. Available at: <https://static1.squarespace.com/static/5d56f16c350e4e0001a4f5ab/t/641b057c0a3e1b02eee2bb59/1679492489094/The+Shearing+Plan.pdf>

Canadian Wool Council. (2023). *The Upholstery Plan*. [PDF file]. Available at: <https://static1.squarespace.com/static/5d56f16c350e4e0001a4f5ab/t/6490a07877c8e2073809675e/1687199890352/The+Upholstery+Plan.pdf>

Health of Animals Regulations, C.R.C., Canada. c. 296. (2023). Available at: <https://www.canlii.org/en/ca/laws/regu/crc-c-296/latest/crc-c-296.html>

Minister of Public Safety and Emergency Preparedness. (2019) *National Strategy to Combat Human Trafficking 2019-2024*. Available at: <https://www.publicsafety.gc.ca/cnt/rsrscs/pblctns/2019-ntnl-strtyg-hmnn-trffc/2019-ntnl-strtyg-hmnn-trffc-en.pdf>

Sheep Code of Practice Scientists' Committee (2013). *Code of Practice for the Care and Handling of Sheep: Review of Scientific Research on Priority Issues*. Lacombe AB: National Farm Animal Care Council. Available at: <https://www.nfacc.ca/codes-of-practice/sheep>

Statistics Canada. (2023). *Canada's Population Clock* [Data visualization tool]. Available at: <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/71-607-x/71-607-x2018005-eng.htm>

World Organisation for Animal Health. (2023). *Terrestrial Animal Health Code*. Available at: <https://www.woah.org/en/what-we-do/standards/codes-and-manuals/terrestrial-code-online-access/>

REMERCIEMENTS

Les données finales présentées dans ce document ont été organisées par un comité directeur de parties prenantes et diffusées auprès d'un comité de révision. Le Conseil canadien de la laine remercie sincèrement les bénévoles qui ont contribué à l'élaboration de cette première édition de la Norme canadienne sur la laine.

MERCI A CES PERSONNES:

- Catherine Knutsson
- Don Metheral
- Harriet Boon
- Helen Knibb
- Jennifer McTavish
- Jennifer Osborne
- Jordan Allen
- Lesley Prior
- Lisa Surber
- Sarah Nettleton

MERCI A CES ORGANISATIONS:

- Alberta Lamb Producers
- Industrie ovine américaine
- Canadian Cooperative Wool Growers
- Société canadienne d'enregistrement des animaux
- Association canadienne des éleveurs de moutons
- Fédération canadienne du mouton
- Organisation internationale du textile de laine (IWTO)
- Conseil national pour le soin des animaux de ferme
- Ontario Sheep Farmers
- LM Livestock Services

ANNEXES

ANNEXE 1: LA MATRICE DES RACES OVINES

Races (en ordre alphabétique)	Origine	Type	Description du lainage	Micron (µ)	Longueur moyenne de la fibre		Poids moyen de la toison	
					po	cm	lb.	kg
Arcott, Canadian	Canada	Triple usage	Doux, lustré	25 - 33 µ	2.5 - 3.5 po	6 - 9 cm	4.5 - 5.5 lb	2 - 2.4 kg
Arcott, Outaouais	Canada	Triple usage	Variable	25 - 33 µ	2.5 - 3.5 po	6 - 9 cm	4.5 - 5.5 lb	2 - 2.4 kg
Arcott, Rideau	Canada	Triple usage	Variable	25 - 33 µ	2.5 - 3.5 po	10 - 13 cm	4.5 - 5.5 lb	2 - 2.4 kg
Berrichon du Cher	France	Double usage	Semi-fin, blanc	30 - 32 µ	3 - 3.5 po	8 - 9 cm	6.5 - 9 lb	3 - 4 kg
Blackface (Scottish)	Grande-Bretagne	Race montagnarde	Fort, fibre longue	28 - 40+ µ	6 - 14 po	15 - 36 cm	3 - 6.5 lb	1.25 - 3 kg
Bluefaced Leicester	Grande-Bretagne	Race à laine	Fin, semi-lustré	24 - 28 µ	3 - 6 po	8 - 15 cm	2 - 4.25 lb	1 - 2 kg
Border Cheviot	Grande-Bretagne	Race Downs	Long, fort, mat	28 - 33 µ	4 - 5 po	10 - 13 cm	5 - 10 lb	2.25 - 4.25 kg
Border Leicester	Grande-Bretagne	Race à laine	Fin, semi-lustré	30 - 38.5 µ	4 - 10 po	10 - 25 cm	8 - 12 lb	3.75 - 5.5 kg
British Milk Sheep	Grande-Bretagne	Race laitière	Moyen-fort, semi-lustré, agréable à la touche	28 - 31 µ	4.5 - 7 po	11 - 18 cm	9 - 11 lb	4 - 4.5 kg
Chorollais	France	Race à viande	Moyen-fin, dense, agréable à la touche	23 - 27 µ	1.5 - 2.5 po	4 - 6 cm	4.5 - 5.5 lb	2 - 2.5 kg
Clun Forest	Grande-Bretagne	Race Downs	Moyen, dense	25 - 33 µ	2.5 - 5 po	6 - 13 cm	4.5 - 9 lb	2 - 4 kg
Columbia	États-Unis	Double usage	Moyen, lourd	23 - 31 µ	3 - 6 po	8 - 15 cm	10 - 16 lb	4.5 - 7.25 kg
Coopworth	Nouvelle Zélande	Double usage	Moyen	30 - 39 µ	5 - 8 po	13 - 20 cm	8 - 18 lb	3.75 - 8.25 kg

* Indique que la race est reconnue par la Société canadienne des éleveurs de moutons, mais qu'aucun exemple de cette race n'est actuellement enregistré par la Société canadienne d'enregistrement des animaux.

** Indique que la race est enregistrée au Canada en tant que membre d'une association de race américaine ou étrangère.

ANNEXE 1: LA MATRICE DES RACES OVINES

Races (en ordre alphabétique)	Origine	Type	Description du lainage	Micron (μ)	Longueur moyenne de la fibre		Poids moyen de la toison	
					po	cm	lb.	kg
Corriedale	Nouvelle Zélande	Double usage	Brillant, doux	25 - 35 μ	3 - 6 in	8 - 15 cm	10 - 20 lb	4.5 - 9 kg
Cotswold	Grande-Bretagne	Race à laine	Long, lustré, argenté	33 - 42 μ	7 - 15 po	18 - 38 cm	9 - 20 lb	4 - 9 kg
Dorper/White Dorper	Afrique du Sud	Race à poil						
Dorset/Polled, Horned	Australie/ États-Unis	Race Downs (laine et viande)	Blanc, dense	26 - 33 μ	2.5 - 5 po	6 - 13 cm	4.5 - 9 lb	2 - 4 kg
East Friesian	Allemagne/ Pays-Bas	Double usage	Fin, blanc ou noir	26 - 38 μ	3 - 6 po	8 - 15 cm	9 - 13 lb	4 - 6 kg
English Leicester	Grande-Bretagne	Race à laine	Dende, lustré	32 - 46 μ	5 - 14 po	13 - 36 cm	5 - 18 lb	2.25 - 8.25 kg
Finnsheep	Finlande	Double usage	Doux, lustré	22 - 33 μ	3 - 6 po	8 - 15 cm	4 - 8 lb	1.75 - 3.75 kg
Hampshire	Grande-Bretagne	Race Downs	Moyen-fort, mat	24 - 33 μ	2 - 4 po	5 - 10 cm	4.5 - 10 lb	2 - 4.5 kg
Islandais**	Islande	Nord-Atlantique	Double couche	19 - 31 μ	2 - 18 po	5 - 46 cm	4 - 7 lb	1.75 - 3.25 kg
île de France	France	Double usage	Moyen-fin, agréable à la touche	23 - 30 μ	2.75 - 3.5 po	7 - 9 cm	6.5 - 13 lb	3 - 6 kg
Jacob	Angleterre/ Espagne	Double usage	Moyen-fort, multicolore	25 - 35 μ	3 - 7 po	8 - 18 cm	3 - 6 lb	1.25 - 2.75 kg
Karakul	États-Unis/ Ouzbékistan	Race à tapis	Fort, coloré, semblable au poil	25 - 36 μ	6 - 12 po	15 - 30 cm	5 - 10 lb	2.25 - 4.5 kg
Katahdin	États-Unis	Race à poil						
Kerry Hill	Grande-Bretagne	Double usage	Moyen, dense, blanc	26 - 29 μ	2.5 - 5 po	6 - 13 cm	5 - 6.5 lb	2.25 - 3 kg

* Indique que la race est reconnue par la Société canadienne des éleveurs de moutons, mais qu'aucun exemple de cette race n'est actuellement enregistré par la Société canadienne d'enregistrement des animaux.

** Indique que la race est enregistrée au Canada en tant que membre d'une association de race américaine ou étrangère.

ANNEXE 1: LA MATRICE DES RACES OVINES

Races (en ordre alphabétique)	Origine	Type	Description du lainage	Micron (μ)	Longueur moyenne de la fibre		Poids moyen de la toison	
					po	cm	lb.	kg
Lincoln	Grande-Bretagne	Race à laine	Fort, lustré	33.5 - 45 μ	7 - 15 in	18 - 38 cm	11 - 16 lb	5 - 7.25 kg
Marshall Romney								
Mérinos*	Espagne	Race à laine	Fin, épais et volumineux	20 - 26 μ	2 - 5 po	5 - 13 cm	6.5 - 40 lb	3 - 18 kg
Montadale*	États-Unis	Double usage	Fibre longue, assez douce	25 - 34 μ	3 - 5 po	8 - 15 cm	7 - 12 lb	3.25 - 5.5 kg
Oxford	Grande-Bretagne	Race Downs	Dense, moyen, doux, calcaire	28 - 34 μ	3 - 5 po	8 - 13 cm	6.5 - 12 lb	3 - 5.5 kg
Perendale*	Nouvelle Zélande	Double usage	Fibre volumineuse et très encombrante, calcaire; agréable à la touche	28 - 37 μ	4 - 6 po	10 - 15 cm	7.5 - 11 lb	3.5 - 5 kg
Polypay	États-Unis	Double usage	Fin, doux	22 - 29 μ	3 - 5 po	8 - 13 cm	7 - 11 lb	3.25 - 5 kg
Rambouillet	France	Race à laine	Fin, uniforme, boyeux, assez calcaire, mat	18 - 24 μ	2 - 4 po	5 - 10 cm	8 - 18 lb	3.75 - 8.25 kg
Romnelet	Grande-Bretagne							
Romney	France	Race à laine	Moyen-fort, soyeux, blanc lustré ou coloré	26 - 37 μ	4 - 8 po	10 - 20 cm	8 - 12 lb	3.75 - 5.5 kg
Rouge de l'Ouest*		Race à viande	Dense, fin	23 - 26 μ	1.5 - 2 po	4 - 5 cm	3.5 - 6.5 lb	1.5 - 3 kg
Romanov	Russie	Race à poil	Double couche, fibre grossière noir	20.9 u + 71.9 o	4 - 5 po	10 - 13 cm	6 - 13 lb	2.75 - 6 kg
Ryeland*	Grande-Bretagne	Race à viande	Moyen, élastique, calcaire, coloré	25 - 32 μ	2 - 5 po	5 - 13 cm	4.5 - 9 lb	2 - 4 kg
Shetland	Grande-Bretagne	Nord-Atlantique	Varie - de très doux à très grossier, coloré	20 - 40 μ	2 - 10 po	5 - 25 cm	2 - 5 lb	1 - 2.25 kg

* Indique que la race est reconnue par la Société canadienne des éleveurs de moutons, mais qu'aucun exemple de cette race n'est actuellement enregistré par la Société canadienne d'enregistrement des animaux.

** Indique que la race est enregistrée au Canada en tant que membre d'une association de race américaine ou étrangère.

ANNEXE 1: LA MATRICE DES RACES OVINES

Races (en ordre alphabétique)	Origine	Type	Moyen à fort, pas d'in-formation courante	Micron (μ)	Longueur moyenne de la fibre		Poids moyen de la toison	
					po	cm	lb.	kg
Shropshire	Grande-Bretagne	Race Downs	Moyen, bouclé, élastique,	24 - 33 μ	2.5 - 5 po	6 - 13 cm	4.5 - 14 lb	2 - 6.25 kg
Southdown	Grande-Bretagne	Race Downs	collant, moins mat pour une variété de duvet	23 - 31 μ	1.5 - 4 po	4 - 10 cm	4 - 8 lb	1.75 - 3.75 kg
South African Meat Merino	Afrique du Sud	Race à viande	Fin à moyen, dense, calcaire	28 - 33 μ	2.5 - 4 po	6 - 10 cm	9 - 11 lb	4 - 5 kg
Suffolk	Grande-Bretagne	Race Downs	Moyen, dense, résilient	25 - 33 μ	2 - 3.5 po	5 - 9 cm	4 - 8 lb	1.75 - 3.75 kg
Texel	Pays-Bas	Race à viande	Moyen, grossier et volumineux	26 - 36 μ	3 - 6 po	8 - 15 cm	7 - 12 lb	3.25 - 5.5 kg
Targhee		Double usage	Fin, lumineux, mat	21 - 28 μ	3 - 5 po	8 - 13 cm	10 - 22 lb	4.5 - 10 kg

* Indique que la race est reconnue par la Société canadienne des éleveurs de moutons, mais qu'aucun exemple de cette race n'est actuellement enregistré par la Société canadienne d'enregistrement des animaux.

** Indique que la race est enregistrée au Canada en tant que membre d'une association de race américaine ou étrangère.

Sources:

- Association canadienne des éleveurs de moutons
- Canadian Cooperative Wool Growers
- The Field Guide to Fleeces: 100 Sheep Breeds & How to Use Their Fibers par Carol Ekarius et Deborah Robson

ANNEXE 2: CODE DE PRATIQUE POUR LES SOINS ET LA MANIPULATION DES OVINS

CONDITIONS AMBIANTES

Les producteurs doivent:

- Porter assistance rapidement à chaque mouton qui donne des signes de stress dû à la chaleur ou au froid.
- Surveiller les moutons qui proviennent d'un environnement ou d'un type de production différent et qui sont introduits dans un troupeau doivent être surveillés étroitement pendant leur acclimatation pour favoriser leur santé et leur bien-être au besoin.
- Élaborer un plan d'intervention en cas de changement extrême et soudain des conditions atmosphériques et être prêt à l'appliquer en quelques heures. Être prêt à déménager les moutons en donnant en priorité un abri aux plus vulnérables.

Températures et taux d'humidité élevés, et disponibilité d'un abri

Les producteurs doivent prévoir les périodes de forte chaleur et prendre des mesures pour atténuer le stress thermique:

- vérifier fréquemment les animaux qui donnent des signes de stress thermique
- offrir de l'ombre
- assurer un accès adéquat à de l'eau potable fraîche (la demande d'eau augmente par temps chaud)
- éviter de manipuler et de déplacer les moutons pendant les heures chaudes du jour
- permettre aux moutons de se reposer pendant la chaleur du jour
- choisir une saison de tonte appropriée

Offrir un abri par temps froid et venteux et par temps froid et pluvieux

- Les moutons doivent avoir accès à un abri, naturel ou fabriqué, qui offre une protection aux conditions atmosphériques régionales et saisonnières et qui soit approprié au type de production de l'entreprise.
- Les producteurs doivent planifier la période d'agnelage selon les abris disponibles et en fonction des conditions atmosphériques locales.
- Tout producteur pendant sa planification pour les événements météorologiques exceptionnels et la gestion hivernale.

Installations

Hébergement et manipulation pour tous les moutons

- Les barrières, les divisions des parcs et les autres structures de confinement et de manipulation doivent convenir aux moutons, être entretenues et nettoyées pour minimiser la possibilité de maladie et de blessure
- Tout l'équipement et les services nécessaires, y compris les bols d'eaux et les auges, les ventilateurs, les unités de chauffage et d'éclairage, les trayeuses, les extincteurs d'incendie et les systèmes d'alarme doivent être inspectés et nettoyés périodiquement, et maintenus en bon état de fonctionnement.
- L'appareil d'alimentation doit convenir au type de mouton et être sécuritaire.
- On ne peut héberger les moutons sur un plancher de béton sans litière adéquate.

Pour la manipulation des moutons:

- Les producteurs et les préposés à l'élevage doivent avoir accès à l'équipement nécessaire à la manipulation, au traitement, au confinement, à la ségrégation, au chargement et au déchargement sécuritaires des moutons.
- Les zones de manipulation doivent avoir des surfaces qui assurent une bonne adhérence.
- Les systèmes de manipulation doivent être conçus pour tirer parti des comportements naturels des

- moutons et pour les manipuler de façon à minimiser tout bruit inutile.
- L'équipement doit être maintenu en bon état de fonctionnement

En hébergement, dans les zones de pâturage et de repos:

- Il doit y avoir suffisamment d'espace pour que tous les animaux puissent en même temps se coucher et ruminer, se tenir debout, se retourner, adopter une posture de repos et se déplacer facilement.
- Les producteurs doivent être en mesure de prévoir les dispositions pour un parc ou zone infirmerie au besoin.
- Tous les moutons doivent avoir accès à une aire de repos bien drainée. Le fait qu'ils se tiennent toujours debout dans la boue est inacceptable.
- Les moutons hébergés doivent avoir accès à une aire de repos sèche.

TEMPÉRATURE, HUMIDITÉ ET QUALITÉ DE L'AIR

- La qualité de l'air et la température à l'intérieur doivent être maintenues à des niveaux qui favorisent la bonne santé et le bien-être des moutons.
- Prendre des mesures immédiates lorsque la concentration d'ammoniac à la hauteur des moutons dépasse les 25 ppm.
- Les producteurs doivent tenir compte des vents dominants dans la construction des abris pour les moutons pour assurer une circulation d'air adéquate et une protection contre les vents froids.

Environnement social et amélioration des conditions de vie

- Les moutons doivent être en contact visuel avec les autres moutons.

Éclairage

- Les moutons hébergés à l'intérieur doivent être exposés au cycle de la lumière naturelle (au moyen d'une lumière artificielle ou naturelle), sauf les animaux reproducteurs sous un régime d'éclairage contrôlé.
- L'éclairage doit être suffisant pour permettre aux préposés à l'élevage de donner des soins et de faire leurs inspections.

Gestion de la litière et du fumier

- La litière doit être fournie dans tous les bâtiments réservés à l'élevage des moutons, à l'exception des systèmes qui ont recours aux planchers à caillebotis.
- La litière doit être propre et sèche.
- On ne doit pas héberger les moutons sur un plancher de béton sans litière adéquate.
- Il faut fournir plus de litière en cas d'agnelage à l'intérieur par temps froid.
- Les ordures doivent être entreposées pour éviter que le ruissellement ne pénètre dans les aires d'hébergement des moutons, dans les sources d'eau, les aliments et les matériaux de litière ou qu'elles attirent les animaux nuisibles dans l'aire d'hébergement.

ALIMENTS ET EAU

Nutrition et gestion des aliments

- Assurer que les moutons disposent de suffisamment d'aliments (y compris de sel et de minéraux) de bonne qualité pour les maintenir en bonne santé, pour répondre à leurs besoins nutritionnels et physiologiques et pour favoriser leur bien-être et leur vigueur. La qualité et la quantité d'aliments nécessaires dépendent de facteurs comme l'âge, la taille du squelette et l'état corporel, l'état reproducteur et de santé, le niveau de production et la température.
- Lorsqu'on leur donne un supplément de sel et de minéraux, il doit être formulé spécifiquement pour les moutons et convenir à la région désignée.
- Tous les moutons doivent avoir accès à du fourrage, sauf les moutons dans les parcs d'engraissement.
- Tous les moutons confinés doivent être inspectés au moins une fois par jour pour s'assurer qu'ils

disposent de suffisamment d'eau et d'aliments.

- Surveiller en permanence le comportement, la performance, la cote de chair et la santé des animaux et ajuster le programme d'alimentation en conséquence. Si la cote de chair du troupeau est inférieure à la cible à l'étape de production visée, faites appel à un nutritionniste ou au vétérinaire au besoin.
- Prendre des mesures lorsque la cote de chair d'un mouton est inférieure à 2 sur 5 pour les animaux de boucherie et à 1,5 sur 5 pour les races laitières ou prolifiques.
- Les producteurs doivent fournir des aliments de remplacement aux moutons en pâturage hivernal qui ne disposent plus facilement de fourrage à cause de la neige lourde ou croûtée ou du mauvais temps.
- Quand on donne une ration riche en énergie, il faut être particulièrement attentif pour prévenir les problèmes de santé comme la surcharge par les céréales, le météorisme ou toute autre maladie. Tout changement de régime alimentaire doit être apporté graduellement.
- Prendre toutes les mesures raisonnables pour empêcher l'exposition des moutons aux toxines et éviter de donner tout aliment présentant des caractéristiques dangereuses qui peuvent causer des blessures ou limiter la prise d'aliments.

Élevage d'agneaux sevrés à la naissance

- Les agneaux nouveau-nés qu'on enlève à leur mère doivent recevoir du colostrum dans les six heures après leur naissance.
- Le substitut du lait utilisé doit être formulé pour les agneaux.
- Les agneaux sevrés à la naissance doivent recevoir un volume de substitut de lait de qualité qui favorise la santé, la croissance et la vigueur.
- Avant de les sevrer, il faut que les agneaux consomment une quantité adéquate d'eau propre et d'aliments solides tous les jours pour assurer leur santé, leur croissance et leur vigueur.

Eau

- Les moutons doivent avoir tous les jours accès à une source qui fournit suffisamment d'eau sapide et propre pour satisfaire leurs besoins en consommation d'eau.
- Les systèmes d'abreuvement doivent être adaptés aux moutons.
- La neige n'est pas une source d'eau acceptable pour les béliers castrés, les moutons des parcs d'engraissement et les brebis en lactation.
- La glace seule n'est pas une source d'eau adéquate, à l'extérieur ou dans les abreuvoirs.
- Lorsqu'on a recours à l'abreuvement effectué par l'éleveur, le producteur doit fournir assez d'eau et un accès suffisant pour répondre à la demande de tous les moutons
- Le producteur doit s'assurer que tous les moutons d'un troupeau peuvent facilement marcher et avoir accès à une source d'eau adéquate.
- Les abreuvoirs doivent être conçus et installés de façon à ce que les agneaux ne puissent y monter et s'y noyer.
- Inspecter tous les jours les abreuvoirs pour s'assurer qu'ils fonctionnent bien et ne sont pas gelés.

GESTION DE LA SANTÉ

Rapport entre la santé et le bien-être animal

- Tenir un dossier de santé animale exact et détaillé.

Ce que doivent savoir les éleveurs concernant la santé et le bien-être

- Toutes les personnes qui travaillent avec les moutons doivent connaître le contenu du présent code.
- Les producteurs doivent avoir les ressources et les connaissances nécessaires aux soins de base mentionnés dans le présent code et pour s'assurer que ces soins sont fournis.
- Les préposés à l'élevage doivent bien connaître et fournir les soins de base mentionnés dans le présent code.
- Le préposé responsable de surveiller et de prendre soin des moutons doit connaître les comportements de base des moutons et les signes communs de maladie et de blessure.
- Il doit assumer la responsabilité d'acquérir les vastes compétences en santé et bien-être, y compris la notation de l'état corporel.

- Tous les producteurs sont responsables de faire en sorte que les préposés à l'élevage qui travaillent avec les moutons soient formés.
- Tous les producteurs et éleveurs doivent comprendre les exigences en matière de maladies à déclaration obligatoire et consulter immédiatement le vétérinaire du troupeau lorsqu'un cas suspect se présente.
- Il faut surveiller les moutons assez souvent pour assurer leur bien-être conformément à toutes les sections du présent code.
- La fréquence des inspections dépend des facteurs qui influencent le bien-être des moutons à un moment donné comme l'hébergement, l'agnelage, la prédation, la myiase, l'introduction de nouveaux moutons et les mauvaises conditions atmosphériques, et doit être quotidienne.

Soins vétérinaires et programmes de gestion du troupeau

- Tout producteur doit avoir une bonne relation vétérinaire-client-patient (RVCP) avec un vétérinaire diplômé.
- Les producteurs doivent avoir un plan de santé et bien-être pour le troupeau.

Animaux malades, blessés ou de réforme

- Tout préposé à l'élevage doit connaître les comportements normaux des moutons et les signes de maladie et de blessure, ou travailler avec un préposé expérimenté.
- Le préposé ne doit causer ni permettre qu'on cause de la douleur ou un stress inutile en laissant souffrir un mouton.
- Les animaux malades ou blessés doivent recevoir rapidement un traitement et des soins infirmiers ou être euthanasiés immédiatement. Le traitement doit être approprié à la maladie. En cas de doute sur la santé du mouton ou sur le traitement le plus efficace, consultez le vétérinaire sans retard.
- Pour les moutons malades ou blessés qui ne réagissent pas au traitement, le producteur doit sans tarder obtenir un conseil d'un vétérinaire sur les soins et le traitement appropriés ou l'euthanasier.
- Les moutons malades ou blessés doivent être surveillés au moins une fois par jour selon leur état de santé.
- Les moutons malades ou blessés doivent être séparés lorsque cela facilite le traitement ou pour limiter la transmission de la maladie.

Myiase

- Tout mouton touché par la myiase doit être traité rapidement.
- Le producteur doit comprendre la biologie fondamentale de la mouche de la viande (calliphore) qui cause les morsures.
- Le producteur doit déterminer le risque relatif de mouche de la viande
- Les producteurs doivent prendre des mesures pour réduire ce qui attire les mouches vers les moutons
- Surveiller la myiase dans le troupeau dès que la saison des mouches commence et pendant toute période prolongée de temps humide.

Contrôle des parasites

- Le producteur doit comprendre la biologie fondamentale des parasites qui s'attaquent aux moutons.
- Les préposés à l'élevage doivent surveiller le troupeau pour tout signe de parasitisme interne ou externe.
- On doit développer et mettre en œuvre des stratégies de contrôle et de traitement des parasites à la ferme.
- On doit développer et mettre en œuvre des stratégies de contrôle et de traitement du ténia (c.-à-d. C. ovis) chez les chiens sur la ferme.

Boiterie

- Les producteurs doivent surveiller le troupeau de près pour détecter toute boiterie.
- Les préposés doivent être en mesure de reconnaître la boiterie, d'en évaluer la gravité et de prendre des mesures pour la corriger le plus rapidement possible.
- Les producteurs doivent éviter de laisser longtemps les moutons sous la pluie ou dans la boue.

- Les producteurs doivent consulter le vétérinaire du troupeau concernant le traitement et les stratégies de contrôle appropriés, dont le contrôle de la douleur.
- Les moutons avec des boiteries chroniques doivent être réformés, euthanasiés ou soignés directement par un vétérinaire

PRATIQUES D'ÉLEVAGE

Manipulation, groupage et mouvement des animaux

- Tout préposé à l'élevage doit être compétent dans les techniques de manipulation des moutons et comprendre leurs comportements, ou être placé sous la supervision directe d'un préposé expérimenté.
- Le préposé doit en tout temps travailler calmement et tranquillement avec les moutons et minimiser le bruit (p. ex., des gens, des chiens de berger et de l'équipement) autant que possible.
- Planifier les procédures pour minimiser la fréquence, la durée et le degré de contention.
- Les moutons doivent être manipulés en tout temps de façon à minimiser le risque de douleur, de blessure ou de stress.
- L'aiguillon électrique est inefficace et on ne doit pas l'utiliser pour les moutons.
- Tout mauvais traitement des animaux est inacceptable. Cela comprend, mais sans s'y limiter, leur donner des coups de pied, les frapper, claquer les barrières sur les moutons.
- Il ne faut pas utiliser l'électro-mobilisation.
- Tout préposé qui a recours aux chiens pour déplacer les moutons doit être formé à commander le chien ou être sous la supervision d'un maître-chien compétent.
- Les chiens doivent être bien commandés; on ne doit pas leur permettre de forcer les moutons trop rapidement ni de continuer à les forcer lorsqu'ils n'ont nulle part où aller.
- Les chiens ne doivent ni pincer ni mordre les moutons.
- Les chiens ne doivent pas manœuvrer les moutons en l'absence du berger.

Identification

- Le producteur doit s'assurer que tout le matériel utilisé pour marquer les moutons à des fins d'identification est conçu pour les moutons et n'est pas toxique.
- L'identification des moutons doit être effectuée ou supervisée par un préposé compétent de façon à ce que la manipulation cause le moins de stress possible.
- Il faut utiliser une contention adaptée à la taille du mouton pour l'étiquetage, l'encochage ou le tatouage.
- Le producteur doit s'assurer que l'applicateur est aiguisé et que tout l'équipement nécessaire est en bon ordre de fonctionnement et entretenu conformément aux instructions du fabricant.
- Le producteur doit s'assurer que tous les moutons qui quittent la ferme respectent les exigences en matière d'identification.

Quand on utilise une étiquette:

- Elle doit être adaptée à l'âge, à la taille et à la race du mouton
- Utiliser deux étiquettes maximum par oreille pour éviter de fausser la position naturelle des oreilles
- S'assurer que l'étiquette est placée correctement (conformément aux instructions du fabricant).
- Le marquage n'est admissible que si un règlement d'exportation l'exige. Lorsqu'un règlement d'exportation exige le marquage, choisir le cryomarquage, s'il est admissible, plutôt que le fer rouge. En consultation avec le vétérinaire, avoir recours au contrôle de la douleur pour atténuer la douleur associée au marquage. Le marquage doit être effectué par un opérateur compétent. Le marquage ne doit pas être effectué sur un mouton mouillé

Contrôle des prédateurs

- Le producteur doit connaître le risque de prédation dans sa région et développer et appliquer une stratégie pour le minimiser.
- Le producteur doit fournir rapidement les soins appropriés à tout mouton victime de l'attaque d'un prédateur.

Tonte et enlèvement de la laine longue et souillée (crutching)

- Le mouton à laine doit être tondu au moins une fois par année et aussi souvent que possible pour atténuer les problèmes de santé et de bien-être.
- La tonte doit être effectuée par un tondeur compétent ou sous sa supervision directe au moyen des techniques conçues pour minimiser le stress et les blessures.
- La tonte des brebis pendant le dernier mois de gestation ne doit être effectuée que par un tondeur expérimenté.
- Toute blessure due à la tonte doit être soignée rapidement et conformément au plan de santé et bien-être du troupeau.
- Toute ferme doit disposer d'une aire appropriée pour la tonte de taille adéquate, propre et bien éclairée pour assurer le bien-être des moutons et du tondeur.
- L'équipement et les vêtements de tonte qui passent d'une ferme à l'autre avec le tondeur doivent être nettoyés et désinfectés au moins entre chaque troupeau, et désinfectés entre chaque animal d'un troupeau s'il y a risque de transfert de maladie.
- Dans la planification de la tonte, le producteur doit tenir compte du temps de l'année, de la température prévue et de la présence d'insectes dans une région donnée, et prendre des mesures pour éviter tout résultat défavorable possible lié à la tonte.

Parage des sabots

- Il faut inspecter les sabots régulièrement et les parer au besoin pour maintenir la santé et le bien-être des moutons.
- Le parage des sabots doit être effectué par du personnel compétent ou sous sa supervision au moyen des techniques reconnues.
- Le personnel qui pare les sabots doit être capable d'identifier les signes de piétin et d'autres maladies.
- L'équipement de parage doit être propre et maintenu en bon état. L'équipement doit être désinfecté entre les troupeaux et entre les moutons d'un même troupeau, le cas échéant, à cause de la présence de maladies.

Castration

- La décision de procéder à la castration doit être fondée sur l'analyse risques-avantages pour le bien-être plutôt que d'y avoir recours de façon routinière; le fondement de cette décision doit faire partie du plan de santé et bien-être du troupeau.
- La castration doit être effectuée par le personnel compétent seulement, ou sous sa supervision directe, au moyen d'outils appropriés, propres, désinfectés et bien entretenus, et des techniques reconnues.
- Le producteur doit consulter le vétérinaire du troupeau qui peut fournir un protocole de contrôle de la douleur approprié pour la castration.
- Le producteur doit surveiller tout signe de complication postopératoire et prendre les mesures qui s'imposent.
- La pseudo castration ne doit pas être pratiquée.

Caudectomie

- La décision de procéder à la caudectomie doit être fondée sur l'analyse risques-avantages pour le bien-être plutôt que d'y avoir recours de façon routinière; le fondement de cette décision doit faire partie du plan de santé et bien-être du troupeau.
- La caudectomie doit être effectuée par du personnel compétent, ou sous sa supervision directe, au moyen d'outils appropriés, propres, désinfectés et bien entretenus, et par des techniques reconnues.
- Le producteur doit surveiller tout signe de complication postopératoire et prendre les mesures qui s'imposent.
- La caudectomie au moyen de la technique chirurgicale doit être effectuée sous anesthésie et analgésie péri opératoire par un vétérinaire.
- La caudectomie des agneaux âgés de plus de six semaines doit être effectuée par un vétérinaire diplômé et avec anesthésie et analgésie.
- On ne doit pas appliquer l'anneau élastique après l'âge de six semaines.
- La queue coupée doit couvrir la vulve de la brebis et avoir une longueur équivalente chez le bélier. La

queue ne doit pas être coupée plus haut que l'extrémité distale du pli sous-caudal.

Mulesing

- Il ne faut pas avoir recours au mulesing. En 2023, le Canada n'a pas d'activité dans les races ovines où le mulesing est en cause.

Écornage/parage des cornes

- Tout mouton à cornes, les béliers en particulier, doit faire l'objet d'une inspection régulière pour assurer que le bout ou toute autre partie de la corne ne sont pas en contact avec sa face.
- Le parage mineur de la corne (enlèvement du bout) doit être effectué par un préposé compétent ou sous sa supervision directe.
- Consulter un vétérinaire pour tout problème lié aux cornes des moutons. Un vétérinaire diplômé doit se charger de tout ébourgeonnage, écornage ou parage important des cornes (enlèvement de plus que leur bout) nécessaires, après anesthésie et analgésie péri opératoires.

Reproduction

- Le producteur doit prendre des décisions responsables et éclairées sur la sélection des races et l'appariement des béliers avec les brebis pour réduire le risque d'agnelage difficile.
- Le producteur doit connaître le risque de problèmes génétiques qui peuvent être associés aux différentes races et lignées génétiques, et prendre des mesures pour éviter la propagation de telles anomalies.
- Le producteur doit planifier la reproduction de façon à ce qu'une supervision appropriée et des abris soient disponibles au moment de l'agnelage.
- Le producteur doit considérer rigoureusement les connaissances, les compétences et les ressources (humaines et matérielles) nécessaires avant d'avoir recours à l'agnelage accéléré.
- La vasectomie, l'insémination artificielle par laparoscopie et le transfert d'embryon sont considérés comme des procédures chirurgicales et doivent être pratiqués par un vétérinaire.
- L'électro-éjaculation est une procédure qui ne doit être exécutée que par un vétérinaire.
- Les béliers doivent être gérés en tenant compte du risque de comportements agressifs pour éviter les blessures dues aux bagarres.
- Pendant la saison de la reproduction, le producteur doit augmenter la fréquence de sa supervision en lien avec la surveillance des blessures, de la santé et de la boiterie des béliers.

Gestation, agnelage et soins néonataux

- Pendant la gestation, surveiller la cote de chair et la santé, et ajuster le programme d'alimentation pour maintenir une cote de chair appropriée; demander conseil à un nutritionniste ou à un vétérinaire au besoin.
- Surveiller l'agnelage et prendre des mesures en temps opportun tout en maintenant au minimum les interventions dérangeantes.
- Tous les préposés doivent être capables de reconnaître les signes d'agnelage difficile et de savoir quand et comment prêter une assistance appropriée et quand demander l'assistance d'un producteur ou d'un vétérinaire expérimenté.
- Tous les préposés qui prendront soin des brebis qui souffrent d'un prolapsus vaginal ou utérin doivent être compétents ou être sous la supervision directe d'un préposé expérimenté compétent dans la gestion de ces états de santé. Les autres chirurgies obstétriques doivent être pratiquées par un vétérinaire.
- L'embryotomie ne doit être pratiquée que sur des agneaux morts.
- Le cas échéant, toute assistance doit être prêtée avec de bonnes pratiques d'hygiène et de propreté.
- Tout système de confinement doit comporter une aire propre et sèche pour l'agnelage.
- L'agneau nouveau-né doit être surveillé pour vérifier que sa mère l'a allaité et pour tout signe de manque de lait, d'hypothermie et d'engelure. Il faut prendre rapidement les mesures correctrices qui s'imposent.
- Fournir rapidement à tout agneau nouveau-né qui n'a pas été volontairement dans les 6 heures après la naissance suffisamment de colostrum pour le protéger des maladies pendant son développement postnatal.

- Tout lait de remplacement utilisé pour les agneaux de quatre semaines ou moins doit avoir été formulé pour les agneaux.

Transport

Prise de décision avant le transport

- L'aptitude au transport de chaque animal doit être évaluée dans le contexte de chaque voyage.
- Aucun animal inapte ne doit être transporté, sauf aux fins d'un traitement vétérinaire ou de diagnostic, et seulement si des dispositions spéciales sont prises, notamment avec la recommandation d'un médecin vétérinaire.
- Aucun animal fragilisé ne doit être envoyé à un encan ou à une aire d'attente.
- Tout animal fragilisé qui doit être abattu doit être transporté directement à un abattoir local.
- Aucun animal ayant des blessures ou des signes de maladie ne doit être envoyé à l'encan ou à toute autre vente.
- Les brebis ne doivent pas être transportées si elles en sont au dernier 10 % de leur période de gestation.
- Les agneaux nouveau-nés accompagnés de leur mère ne doivent pas être transportés en dehors de la ferme jusqu'à ce qu'ils aient atteint l'âge de sept jours et que leur ombilic soit guéri.
- Le producteur doit tenir compte des conditions atmosphériques dans ses dispositions de transport.

Organiser le transport

- Le producteur doit connaître les règlements fédéraux et provinciaux sur le transport.
- Le producteur doit s'assurer qu'un préposé compétent supervise le chargement et le déchargement.
-
- Préparer les moutons au transport
- Les moutons doivent être nourris pendant la période de cinq heures précédant immédiatement le chargement à moins que la durée du confinement de l'animal dans le véhicule soit de moins de 24 heures à compter de l'heure du chargement.
- Les moutons doivent avoir accès à de l'eau jusqu'au chargement.
- Les brebis laitières en lactation doivent être traitées immédiatement avant le transport.
- Les brebis en forte lactation doivent être tariées avant l'expédition à un encan ou un parc de rassemblement à moins qu'elles soient accompagnées d'agneaux de lait ou destinées à la production ou une vente de remplacement.
- S'assurer que tous les moutons et agneaux en partance sont identifiés par une forme d'identification du PCIM (Programme canadien d'identification des moutons).

Chargement et déchargement

- Il faut se conformer aux exigences en matière de chargement et de déchargement et d'équipement nécessaires décrites dans le Règlement sur la santé des animaux.
- On ne doit jamais manipuler un mouton en le saisissant par sa toison puisque cela cause de la douleur et des ecchymoses.
- Il faut utiliser des méthodes appropriées pour déplacer les moutons; on ne doit pas utiliser d'aiguillon électrique sur les moutons.
- Le producteur doit confirmer que les camions sont en bon état, propres, et ont une litière appropriée.
- Le producteur doit évaluer le besoin en aliments et en eau après le déchargement des animaux à la ferme.

Pour plus d'informations sur les exigences légales en matière d'expédition de moutons, consultez le règlement sur la santé des animaux à l'adresse suivante : [www.laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C.R.C., c. 296.pdf](http://www.laws-lois.justice.gc.ca/PDF/C.R.C.,_c._296.pdf).

Euthanasie

Critères pour l'euthanasie (prise de décision)

- Tout mouton doit être euthanasié sans délai s'il vit de la douleur ou un stress indu et n'a pas de chance raisonnable de prendre du mieux ou qu'un diagnostic et un traitement par un vétérinaire sont impossibles.

- Toute ferme ayant des employés doit avoir un plan d'action écrit en matière d'euthanasie pour chaque étape de la production qui indique les critères de décision pour l'euthanasie d'un animal et la ou les méthodes appropriées.
- Tout producteur qui ne connaît pas la prise de décision pour l'euthanasie et ses méthodes doit consulter un vétérinaire à ce sujet.
- Tout préposé doit pouvoir reconnaître qu'un animal doit être euthanasié, quelle méthode utiliser, les outils appropriés et qui est désigné pour la pratiquer.

Méthodes d'euthanasie

- On doit utiliser une méthode acceptable d'euthanasie des moutons.
- La méthode d'euthanasie doit être rapide, causer le minimum de stress et de douleur et entraîner la perte de conscience rapide suivie par la mort sans que l'animal reprenne conscience.
- Chaque ferme doit pouvoir euthanasier des animaux.
- Toute personne qui se charge de l'euthanasie doit avoir les compétences, les connaissances et les capacités nécessaires, avoir accès aux outils appropriés et être compétente pour exécuter cette procédure.
- Tous les préposés doivent être formés au plan d'action pour l'euthanasie et aux méthodes associées à l'euthanasie.
- L'équipement qui sert à l'euthanasie, comme les fusils ou les pistolets à cheville pénétrante, doit être entretenu conformément aux directives du fabricant pour en assurer le bon fonctionnement.
- Il faut éviter la manipulation et le déplacement inutiles des animaux avant l'euthanasie. Il ne faut pas traîner, pousser, forcer un animal à se déplacer sur des membres cassés ou à bouger si cela cause de la douleur et de la souffrance.

Confirmation de la mort

- Toute indication d'une reprise de conscience exige qu'on répète la procédure ou qu'on en exécute une autre immédiatement.
- Surveiller l'animal jusqu'à confirmation de la mort par l'absence de respiration, l'absence de battement cardiaque et les pupilles dilatées.
- Il faut confirmer la mort avant de déplacer, de quitter ou d'éliminer l'animal.
- Toutes les carcasses doivent être éliminées conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux.



CONSEIL CANADIEN
DE LA LAINE



THE CAMPAIGN FOR WOOL
Patron: The former Prince of Wales

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MATTHEW J. ROWE

Membre du conseil d'administration - Président
Chef de la direction The Campaign for Wool Canada/The Canadian Wool Council
(Campagne pour la laine au Canada/Conseil canadien de la laine)

RICK BLICKSTEAD

Membre du conseil d'administration - Vice-président

BRENT COCHRANE

Membre du conseil d'administration - Trésorier

ADRIA MINSKY

Membre du Conseil - Secrétaire du Conseil

CAROLE PRECIOUS

Membre du conseil d'administration - Membre à titre individuel (représentant des producteurs)

MICHELLE HEAD-KIM

Membre du conseil d'administration - Membre à titre personnel (Mode)

CONSEIL CONSULTATIF

JOHN MUSCAT

Président, LINE the Label - Président

ERIN MORGAN

Ontario Sheep - Vice-présidente

ASHLEY SCOTT

Alberta Lamb - Vice-présidente

JANE UNDERHILL

Membre du conseil d'administration - Secrétaire



CONSEIL CANADIEN
DE LA LAINE